

**COVID 19 – MESURES SANITAIRES COVID 19 – VOTE PAR CORRESPONDANCE
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA CA 06 –
SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES –
MARDI 16 MARS 2021 – DELIBERATION N°2021/SE03/08 RELATIVE AU DON D'UNE FOURCHE
DANS LE CADRE DE LA TEMPÊTE ALEX DU 2/10/2020 –**

Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 a conduit le Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, en accord avec les services de l'Etat, à organiser la Session du 16 mars 2021 selon un format adapté :

- Envoi du dossier à chaque élu, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Possibilités de vote soit par correspondance soit sur le site Internet de la CA 06.
- Envoi d'un SMS avec lien de vote sur le site Internet pour chaque élu.

DÉLIBÉRANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, articles R.511-54 et suivants notamment du code rural et de la pêche maritime,

Il est ici rappelé :

A l'occasion des intempéries du 2/10/2020, une opération « Don de foin gratuit » a été organisée en concertation avec les organisations syndicales.

Des Elus de la CA 06 notamment ont participé à cette opération, à titre bénévole. Ils ont donné de leur temps professionnel et ont également mis à disposition leurs propres matériels agricoles (tracteur, fourche, ...) pour le déchargement/chargement des bottes de foin destinées aux agriculteurs sinistrés.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes n'est pas équipée de tracteur. Elle a cependant pu acquérir une pique-fourche à balle ronde pour un montant HT de 455 € auprès de la Société Blanc et Roche Bois pour équiper les tracteurs mis à disposition.

De nombreuses heures de travail ont ainsi été consacrées par Monsieur Pascal LE LOUS, à l'opération « Don de foin gratuit ».

Aussi, il est proposé aux Elus, de lui faire don de la pique-fourche à balle ronde acquise par la Chambre auprès de la société Blanc et Rochebois pour un montant HT de 455€.

Après en avoir délibéré, les Elus par :

Voix POUR
Voix CONTRE
Abstention

Ne Prend Pas Part Au Vote : Pascal LE LOUS

- Décident de donner à titre gratuit, à Monsieur Pascal LE LOUS, une pique-fourche à balle ronde acquise par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes auprès de la société Blanc et Rochebois pour un montant HT de 455 €, dans le cadre du traitement de la répartition du foin donné aux éleveurs après la tempête Alex, en remerciement de son implication dans cette opération.
- Donnent tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

LE PRESIDENT

M. DESSUS